

UN NOUVEL ELAN
POUR UNE CROISSANCE DURABLE

ELAN 2020

RESULTATS SEMESTRIELS

AU 30 JUIN 2016



BANQUE POPULAIRE

FAITE POUR VOUS



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

1. CADRE GENERAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du Groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du Groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 10, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du Groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier .

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

1.6 FAITS MARQUANTS

Le premier semestre 2016 a été marqué par l'opération de fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la Banque Centrale Populaire, approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP tenue le 30 juin 2016. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de reconfiguration de la structure du Groupe en liaison avec la nouvelle architecture des Régions du pays. Par conséquent, le Groupe publie des comptes sociaux proforma de la BCP pour juin 2015, afin de faciliter une bonne lecture de ses performances.

Le périmètre de consolidation du Groupe Banque Centrale Populaire s'est vu élargi par l'intégration de la filiale Maroc Traitement de Transactions (M2T), acquise courant 2015.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.2.1. Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

2.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

2.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.5.1. PRETS ET CREANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

2.5.2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

2.5.3. ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

2.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.6.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.6.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.6.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.6.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.6.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction

récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

2.7.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

2.7.2. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

2.7.3. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHANCE

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

2.7.4. OPERATIONS DE PENSIONS ET PRETS / EMPRUNTS DE TITRES

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

à la juste valeur par résultat ».

2.7.5. DATE DE COMPTABILISATION ET DE DECOMPTABILISATION

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

2.7.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés

Actifs financiers disponibles à la vente

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Placements détenus jusqu'à l'échéance

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.8. OPERATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

2.9.1. DEPRECIATION SUR PRETS ET CREANCES ET ASSIMILES

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

2.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

2.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.2. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

2.9.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives):

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective :

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

2.10. DETTES REPRESENTEES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;

- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent

des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T) et ALHIF Management.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Banque Populaire Marocco-Guinéenne et Atlantic Bank International

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

BILAN IFRS CONSOLIDE

	(en milliers de DH)	
ACTIF IFRS	30/06/16	31/12/15
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	10 523 579	9 666 234
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 785 080	25 335 277
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	31 146 275	26 512 233
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	15 180 246	19 798 216
Prêts et créances sur la clientèle	215 678 987	210 134 275
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	15 707 457	16 104 743
Actifs d'impôt exigible	1 441 924	730 719
Actifs d'impôt différé	725 202	480 251
Comptes de régularisation et autres actifs	7 171 160	8 913 120
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	39 235	43 188
Immubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	9 874 981	9 120 135
Immobilisations incorporelles	792 020	737 026
Ecart d'acquisition	1 338 610	1 253 301
TOTAL ACTIF IFRS	336 404 756	328 828 716

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

	(en milliers de DH)	
	30/06/16	30/06/15
Intérêts et produits assimilés	7 676 047	7 635 255
Intérêts et charges assimilés	-2 420 747	-2 357 633
MARGE D'INTERETS	5 255 300	5 277 622
Commissions perçues	1 228 111	1 001 511
Commissions servies	-123 187	-97 564
MARGE SUR COMMISSIONS	1 104 924	903 947
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 020 356	680 725
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	449 038	560 693
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ	1 469 394	1 241 418
Produits des autres activités	651 213	557 186
Charges des autres activités	-348 766	-269 923
PRODUIT NET BANCAIRE	8 132 065	7 710 250
Charges générales d'exploitation	-3 565 394	-3 347 382
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-440 794	-435 524
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 125 877	3 927 344
Coût du risque	-1 765 412	-1 529 704
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 360 465	2 397 640
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3 217	-6 521
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37 706	100 400
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-3 413	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 397 975	2 491 519
Impôts sur les bénéfices	-685 921	-788 166
RESULTAT NET	1 712 054	1 703 353
Résultat hors groupe	315 232	466 822
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP**	1 396 822	1 236 531
Résultat par action (en dirham)	7,66	7,14
Résultat dilué par action (en dirham)	7,66	7,14

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	30/06/16	31/12/15
Résultat net	1 712 054	3 022 779
Ecart de conversion	23 893	-24 010
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	441 107	285 916
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	22 418
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	465 000	284 324
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 177 055	3 307 103
Part du groupe**	1 507 487	2 445 222
Part des minoritaires	669 568	861 881

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe**	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2014	1 731 421	15 612 710	-	8 208 721	1 333 413	26 886 264	7 837 377	34 723 642
Opérations sur capital	-	1 676 743	-	-14 364	-	1 662 379	-	1 662 379
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-645 116	-645 116
Affectation du résultat	-	1 725 620	-	-1 725 620	-	-	-	-
Dividendes	-	-908 995	-	-	-	-908 995	60 276	-848 719
Résultat de l'exercice	-	-	-	2 511 387	-	2 511 387	511 392	3 022 779
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-56 227	-56 227	364 562	308 334
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-46 388	-9 937	-14 073	-24 010
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	36 451	-102 615	350 488	284 324
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	36 451	-102 615	-66 164	350 488	284 324
Variation de périmètre	-	-	-	-	-99 245	-99 245	854 496	755 251
Autres variations	-	-61 825	-	-63 832	-	-125 657	10 681	-114 976
Capitaux propres clôture 31.12.2015	1 822 547	17 953 127	-	8 853 498	1 230 797	29 859 969	8 979 595	38 839 564
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-374 408	-374 408
Affectation du résultat	-	1 830 200	-	-1 830 200	-	-	-	-
Dividendes	-	-1 047 964	-	-	-	-1 047 964	78 115	-969 849
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 396 822	-	1 396 822	315 232	1 712 054
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	86 197	86 197	354 911	441 108
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	24 468	24 468	-576	23 893
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	110 665	110 665	354 335	465 000
Variation de périmètre	-	-	-	-	566 000	566 000	93 423	659 423
Autres variations	-	-60 110	-	15 918	5	-44 187	-66 370	-110 558
Capitaux propres clôture 30/06/2016	1 822 547	18 675 253	-	9 002 038	1 341 468	30 841 305	9 379 921	40 221 225

** Suite à la prise de participation majoritaire par la Banque Centrale Populaire dans le capital des Banques Populaires Régionales, la BCP consolide les BPRs par intégration globale.

PASSIF IFRS

	(en milliers de DH)	
	30/06/16	31/12/15
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	539 627	550 175
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	26 022 234	25 804 021
Dettes envers la clientèle	254 344 737	250 313 094
Dettes représentées par un titre	-	-
Titres de créance émis	224 112	224 113
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	1 442 095	1 100 045
Passifs d'impôt différé	435 973	436 310
Comptes de régularisation et autres passifs	8 418 386	5 720 565
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 114 217	846 810
Provisions pour risques et charges	2 501 859	2 318 107
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 218 001	2 642 489
Dettes subordonnées	1 140 290	2 675 911
Capital et réserves liées	20 497 799	19 775 674
Actions propres	-	-
Réserves consolidées	12 776 953	11 847 209
- Part du groupe**	4 387 215	3 699 622
- Part des minoritaires	8 389 738	8 147 586
Gains ou pertes latents ou différés	2 016 418	1 551 414
- Part du groupe**	1 341 468	1 230 798
- Part des minoritaires	674 950	320 616
Résultat net de l'exercice	1 712 054	3 022 779
- Part du groupe**	1 396 822	2 511 387
- Part des minoritaires	315 232	511 392
TOTAL PASSIF IFRS	336 404 756	328 828 716

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	30/06/16	30/06/15
Résultat avant impôts	2 397 975	2 491 518
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	555 238	413 804
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	3 414	21 571
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	423 170	1 360 706
+/- Dotations nettes aux provisions	171 041	39 665
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	748
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-588 708	-1 077 946
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	74 603	144 846
Total éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	638 758	903 394
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	5 748 717	-2 160 102
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 237 197	2 421 529
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 712 975	-2 581 708
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 106 088	-217 363
- Impôts versés	-1 119 693	-1 187 998
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	2 784 940	-3 725 642
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	5 821 672	-330 730
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 011 769	1 252 484
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 160 596	-261 862
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 172 365	990 622
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-449 903	-846 518
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 528 865	-74 488
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 978 768	-921 006
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	24 761	9 540
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 695 300	-251 574

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture

Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 116 059	7 637 341
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	994 409	4 298 796
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 805 766	11 684 563
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 983 951	7 924 513
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 821 816	3 760 050
Variation de la trésorerie nette	1 695 300	-251 574

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

3.1 ACTIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

(en milliers de dhs)

	30/06/16			31/12/15		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres de transaction	26 686 843		26 686 843	25 247 543		25 247 543
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 941 863		13 941 863	14 555 840		14 555 840
Autres titres de créance	301 513		301 513	293 931		293 931
Titres de propriété	12 443 467		12 443 467	10 397 772		10 397 772
Instruments financiers dérivés de transaction	98 237		98 237	87 734		87 734
Instruments dérivés de cours de change	98 237		98 237	87 734		87 734
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	26 785 080		26 785 080	25 335 277		25 335 277

3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers de DH)

	30/06/16	31/12/15
Titres de créance négociables	14 522 768	12 154 130
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	14 190 089	11 476 612
Autres titres de créance négociables	332 679	677 518
Obligations	4 756 337	3 997 724
Obligations d'Etat	3 694 223	3 105 012
Autres Obligations	1 062 114	892 712
Actions et autres titres à revenu variable	12 343 253	10 971 211
dont titres cotés	2 398 810	895 157
dont titres non cotés	9 944 443	10 076 054
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	31 622 358	27 123 066
dont gains et pertes latents	2 259 555	1 955 807
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	476 083	610 833
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	31 146 275	26 512 233

3.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

3.3.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit	30/06/16	31/12/15
Comptes à vue	3 541 012	4 320 857
Prêts	7 844 118	9 004 153
Opérations de pension	3 800 514	6 600 859
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	15 185 644	19 925 869
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	5 398	127 653
TOTAL DES PRETS ET DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	15 180 246	19 798 216
3.3.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique	30/06/16	31/12/15
Maroc	12 969 470	16 713 207
Zone off shore	266 160	814 803
Afrique	1 388 867	1 766 968
Europe	561 147	630 892
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION	15 185 644	19 925 869
Provisions pour dépréciation	5 398	127 653
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION	15 180 246	19 798 216

3.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

3.4.1 prêts consentis et Créances sur la Clientèle	30/06/16	31/12/15
Comptes ordinaires débiteurs	28 215 936	25 346 263
Prêts consentis à la clientèle	184 069 280	182 161 545
Opérations de pension	3 358 651	1 638 333
Opérations de location-financement	12 445 440	12 858 609
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	228 089 307	222 004 751
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	12 410 320	11 870 476
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION	215 678 987	210 134 275

3.4.2. Ventilation de prêts et créances sur la clientèle par zone géographique	30/06/16	31/12/15
Maroc	188 945 403	185 047 921
Zone off shore	2 087 333	2 007 792
Afrique	23 746 535	22 240 398
Europe	899 716	838 163
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	215 678 987	210 134 275

3.4.3 Détail des créances sur la clientèle

(en milliers de DH)

	30/06/16	31/12/15
Encours sain	211 064 701	205 687 341
Encours en souffrance	17 024 606	16 317 410
Total encours	228 089 307	222 004 751
Provision individuelle	10 156 689	9 579 040
Provision collective	2 253 631	2 291 436
Total provisions	12 410 320	11 870 476
TOTAL PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATIONS	215 678 987	210 134 275

3.5 PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHÉANCE

(en milliers de DH)

	30/06/16	31/12/15
Titres de créance négociables	15 065 138	15 199 944
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	14 984 857	15 097 770
Autres titres de créance négociables	80 281	102 174
Obligations	642 319	904 799
Obligations d'Etat	138 424	135 656
Autres Obligations	503 895	769 143
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHÉANCE	15 707 457	16 104 743

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	30/06/16			31/12/15		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 486 452	6 611 471	9 874 981	15 418 937	6 298 801	9 120 136
Terrains et constructions	9 091 480	2 713 849	6 377 631	8 292 235	2 638 147	5 654 088
Equipement, Mobilier, Installations	3 296 180	2 192 369	1 103 811	3 181 834	2 071 335	1 110 499
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 098 792	1 705 253	2 393 539	3 944 868	1 589 319	2 355 549
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 494 613	702 593	792 020	1 356 663	619 638	737 025
Droit au bail	306 768		306 768	302 458		302 458
Brevets et marque	33 931		33 931	11 858		11 858
Logiciels informatiques acquis	805 303	698 696	106 608	756 748	619 638	137 110
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						-
Autres immobilisations incorporelles	348 611	3 898	344 714	285 599		285 599
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	17 981 065	7 314 064	10 667 001	16 775 601	6 918 440	9 857 161

3.7 ECART D'ACQUISITION

(en milliers de dhs)

	31/12/15	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/16
Valeur Brute	1 253 301	82 676	6 047	-3414	1 338 610
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	1 253 301				1 338 610

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/16	31/12/15
Comptes à vue	1 719 196	3 326 448
Emprunts	20 126 119	20 878 945
Opérations de pension	4 176 919	1 598 628
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	26 022 234	25 804 021

3.9 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

3.9.1 Dettes envers la clientèle	30/06/16	31/12/15	3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/16	31/12/15
Comptes ordinaires créditeurs	155 525 380	151 470 760	Maroc	226 907 817	223 233 004
Comptes à terme	57 201 622	56 993 402	Zone Off Shore	466 865	485 806
Comptes d'épargne à taux administré	31 558 631	30 319 848	Afrique	25 896 845	25 509 244
Bons de caisse	5 335 165	3 913 925	Europe	1 073 210	1 085 039
Opérations de pension		850 257	Total en principal	254 344 737	250 313 094
Autres dettes envers la clientèle	4 723 939	6 764 902	Dettes rattachées		
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	254 344 737	250 313 094	Valeur au bilan	254 344 737	250 313 094

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	MONTANT AU 31/12/2015	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES	DOTATIONS	REPRISES	VARIATION DE PERIMETRE	AUTRES MOUVEMENTS	MONTANT AU 30/06/2016
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	535 124	-	197 351	736		1 391	733 130
Provisions pour engagements sociaux	929 292	73	46 052				975 417
Autres provisions pour risques et charges	853 691	2 823	52 612	120 783	1 947	3 022	793 312
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 318 107	2 896	296 015	121 519	1 947	4 413	2 501 859

4.1 MARGE D'INTERET

	30/06/16			30/06/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	6 472 441	1 882 768	4 589 673	6 492 337	1 682 729	4 809 608
Comptes et prêts/emprunts	5 974 718	1 828 774	4 145 944	6 099 548	1 646 170	4 453 378
Opérations de pensions	9 563	2 335	7 228	7 819	13 355	-5 535
Opérations de location-financement	488 160	51 659	436 501	384 970	23 204	361 765
OPERATIONS INTERBANCAIRES	414 360	480 429	-66 069	320 191	600 264	-280 072
Comptes et prêts/emprunts	286 224	357 982	-71 758	248 052	378 976	-130 923
Opérations de pensions	128 136	122 447	5 689	72 139	221 288	-149 149
Emprunts émis par le Groupe		54 451	-54 451		72 060	-72 060
Actifs disponibles à la vente	455 470	3 099	452 371	453 181	2 581	450 601
Actifs détenus jusqu'à échéance	333 776	-	333 776	369 545	-	369 545
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILES	7 676 047	2 420 747	5 255 300	7 635 255	2 357 633	5 277 622

4.2 COMMISSIONS NETTES

	30/06/16			30/06/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	103 275	164	103 111	68 331	784	67 547
Produits nets sur moyen de paiement	210 751	21 463	189 288	189 487	19 390	170 097
Autres commissions	914 085	101 560	812 525	743 693	77 390	666 303
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	1 228 111	123 187	1 104 924	1 001 511	97 564	903 947

4.3 COUT DU RISQUE

	30/06/16	30/06/15
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 580 409	2 399 541
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 332 729	2 308 321
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	197 351	5 846
Autres provisions pour risques et charges	50 329	85 374
REPRISES DE PROVISIONS	2 902 822	1 341 297
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 762 531	1 277 172
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	736	1 194
Reprises des autres provisions pour risques et charges	139 555	62 931
VARIATION DES PROVISIONS	1 087 824	471 460
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	42 126	1 157
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	1 097 705	517 582
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	52 007	47 279
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COUT DU RISQUE	1 765 412	1 529 704

INFORMATION SECTORIELLE

	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL & ASSURANCE A L'INTERNATIONAL	ELIMINATIONS	TOTAL
TOTAL BILAN	290 068 925	16 809 639	47 646 186	-18 119 994	336 404 756
dont					
ELEMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers disponibles à la vente	20 191 539	7 776	14 159 367	-3 212 407	31 146 275
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	28 283 977	16 693	2 354 286	-15 474 710	15 180 246
Prêts et créances sur la clientèle	175 244 412	15 980 043	24 646 251	-191 719	215 678 987
Placements détenus jusqu'à leur échéance	15 578 915		128 542		15 707 457
ELEMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	13 954 335	12 691 622	14 871 287	-15 495 010	26 022 234
Dettes envers la clientèle	226 527 770	846 912	27 021 448	-51 393	254 344 737
CAPITAUX PROPRES	38 151 681	1 697 735	2 627 813	-2 256 003	40 221 225

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RESULTAT

	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL & ASSURANCE A L'INTERNATIONAL	ELIMINATIONS	TOTAL
Marge d'intérêt	4 287 369	292 412	674 305	1 214	5 255 300
Marge sur commissions	706 269	13 071	620 530	-234 946	1 104 924
Produit net bancaire	6 815 795	387 062	1 444 355	-515 147	8 132 065
Résultat Brut d'exploitation	3 473 416	227 552	424 909	.	4 125 877
Résultat d'exploitation	2 094 124	80 487	185 854	.	2 360 465
Résultat net	1 430 935	55 041	226 078	.	1 712 054
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 201 118	36 097	159 607	.	1 396 822

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

PARTICIPATION	% INTERET BCP	% CONTRÔLE	CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS	METHODE DE CONSOLIDATION
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	51,60%	100,00%	1 132 592	IG
BP Fes Taza	52,75%	100,00%	1 162 402	IG
BP Laayoune	52,71%	100,00%	605 136	IG
BP Marrakech B Mellal	52,21%	100,00%	1 088 183	IG
BP Meknes	52,53%	100,00%	840 951	IG
BP Nador Al Hoceima	52,63%	100,00%	893 959	IG
BP Oujda	52,47%	100,00%	785 154	IG
BP Tanger Tetouan	52,44%	100,00%	1 037 446	IG
BP Rabat Kenitra	52,51%	100,00%	1 917 031	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	78,04%	100,00%	600 000	IG
IMC	46,05%	50,34%	45 644	IG
VIVALIS	77,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	85,48%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 000 760	IG
BANK AL AMAL	30,34%	35,97%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%		IG
M2T	54,74%	54,74%	15 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	44,59%	57,14%	826 886	IG
UPLINE GROUP	89,18%	100,00%	46 784	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,18%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	89,18%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,18%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	22,96%	25,75%	1 000	MEE
MAGHREB TITRISATION	21,40%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,18%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,43%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	89,18%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	89,18%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	89,18%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,11%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	89,18%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	89,18%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,18%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,18%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,26%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,59%	50,00%	100	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	89,18%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,72%	33,33%	300	MEE
SAPRESS	29,72%	33,33%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,72%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	78,26%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	74,52%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	74,45%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	41,75%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	39,89%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	73,78%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	40,93%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	57,84%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	49,65%	100,00%	18 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	62,81%	100,00%	9 136 726	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	33,53%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	48,93%	100,00%	1 078 590	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	17,09%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	26,08%	100,00%	3 500 000	IG



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, contrôle permanent, conformité,...);
- la Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel);
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle IV/III, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification, de mesure et de suivi des risques par grands domaines de risques.

1. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

APERÇU DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE CREDIT

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants:

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques...);
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM en la matière. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent au même titre que le groupe à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi s'articule essentiellement autour de trois piliers de supervision, à savoir :

- Le système de notation ;
- Le suivi de la concentration sectorielle et individuelle ;
- Les risques sensibles.

SYSTEME DE NOTATION INTERNE

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision pour les crédits aux Entreprises et Professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences Bâle II en termes de conditions d'utilisation et d'usage.

Ce système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit. Aussi une attention est apportée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes ; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Par ailleurs, les objectifs en termes d'emplois sont désormais définis par profil de risque. Egalement, le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents comités dédiés au suivi des risques.

Il est à préciser qu'une attention particulière est accordée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'examen au niveau des Comités ad-hoc.

De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour l'Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement du système de notation, notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.

Il y a lieu de rappeler qu'à partir de l'année 2011, le système de notation interne a été enrichi par un nouveau modèle mis en place pour couvrir la notation des projets immobiliers, permettant à la banque le suivi de l'exposition sur un secteur qui se caractérise par l'importance des volumes accordés et la forte concentration sur certaines contreparties. Cette solution interne se veut également un outil d'aide à l'évaluation et à la décision.

En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2^{ème} tranche encore nécessaire au passage à l'approche Notation interne.

Pour l'activité des marchés et du Trade finance, le CPM a mis en place en 2016 un système de notation dédié aux contreparties bancaires marocaines et étrangères afin de mieux cerner le profil de risque de ces contreparties et de bâtir un dispositif de limites encadrant ces activités.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Au plan du risque de concentration, un regard particulier est porté sur sa gestion à travers :

- La gestion de la concentration individuelle par le respect des exigences réglementaires en matière de division des risques d'une part, et d'autre part en assurant le suivi des plus grandes expositions.

- Le suivi des expositions sectorielles dont la gestion est déclinée sous forme de reportings périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi.

Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non respect entraîne l'application de mesures et exigences supplémentaires.

DISPOSITIF DE SUIVI DE CREANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la banque peuvent encore être plus efficaces et peu onéreuses.

Il est particulièrement important pour la Banque que les entités commerciales aient la capacité d'identifier, le plus tôt possible, les contreparties présentant une situation financière dégradée et de les placer sur la liste des créances sensibles « Watch List ».

Dans ce cadre, la Direction Générale Risques Groupe a la charge de définir les politiques et les procédures les plus adéquates pour évaluer régulièrement la qualité des actifs, revoir les contreparties sous surveillance et proposer les actions correctives si nécessaire.

A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel de recouvrement.

La procédure de gestion des risques sensibles s'applique au portefeuille des créances saines. Elle concerne tous les engagements bilan et hors bilan portés sur la clientèle des entreprises et professionnels.

Le suivi et la gestion des créances sensibles est assuré par :

- Le Risque Groupe pour les dossiers gérés par le Réseau des Centres d'Affaires de Casablanca, le Réseau de Détail de Casablanca et la Banque Corporate & Investment Banking (BC&IB) ;
- La fonction Gestion des Risques BPR pour les cas relevant de son périmètre.

2. RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, les prix des matières premières ...

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, la BCP a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- Se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la BCP en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, la BCP s'est dotée d'un dispositif organisé autour de quatre axes:

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

GESTION DES LIMITES

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de positions par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions, d'autres limites sont instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change.

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant et en VaR. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Risk Management.

OUTILS DE SUIVI ET DE GESTION DES RISQUES

La BCP a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

La méthode retenue pour le calcul de la VAR est celle basée sur un modèle historique. Un calcul de VaR Paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) est aussi effectué. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché. Les Comités de gestion (Comité de Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs de limite.

Le reporting présenté aux différents comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

3. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

RISQUE GLOBAL DE TAUX

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêt des états de synthèse ;
- une fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et sur les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéficiaire et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Risk Management procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

RISQUE DE LIQUIDITE

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la BCP l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor ainsi que de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie. La banque respecte la limite relative à la taille minimale du portefeuille d'investissement, indexée sur l'évolution des dépôts et sur ses capacités de transformation ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporates.

Le Groupe dispose d'une politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité. Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position de la BCP lui permet de recourir, à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

4. RISQUES OPERATIONNELS

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le GBP définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique et de réputation, mais elle exclut le risque stratégique.

Au-delà des exigences réglementaires d'une allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, notre dispositif cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. Globalement, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- analyser les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- communiquer les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- faire engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risques.

ORGANISATION DE LA FILIERE RISQUES OPERATIONNELS

La filière risques opérationnels s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- Un gestionnaire de risques par BPR, ils sont les relais de la fonction centrale au niveau du CPM ;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion des risques mis à leur disposition ;
- Des correspondants au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein de la banque.

PRINCIPAUX OUTILS DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Les quatre principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, le suivi des risques liés aux activités externalisées et le plan de continuité d'activité.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La démarche s'appuie sur le référentiel des processus et adopte le découpage déployé par l'organisation. A travers des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et décrits. Ces événements sont par la suite évalués suivant deux paramètres (impact financier unitaire moyen et fréquence).

Pour chaque événement, une appréciation du dispositif de maîtrise des risques (DMR) est réalisée selon trois niveaux (Satisfaisant, A renforcer ou Insatisfaisant).

Cet exercice permet une vue hiérarchisée des risques et la mise en place de plans d'actions par métier. En général, ces plans d'actions sont intégrés dans les projets lancés par la Banque et suivis dans le cadre de la commission contrôle permanent et risques opérationnels.

COLLECTE DES INCIDENTS

Conformément à la réglementation, un système de collecte des pertes et incidents opérationnels basé sur un mécanisme déclaratif à double regard, a été mis en place.

Les correspondants de la collecte des différents métiers saisissent directement au niveau de l'outil informatique dédié. Un workflow est prévu pour permettre aux managers de contrôler la pertinence des informations remontées par les collaborateurs et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

SUIVI DES ACTIVITES EXTERNALISEES

Pour apprécier le risque encouru par la banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettent d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettent en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

PLAN DE CONTINUTE D'ACTIVITE

Les BIA (Business Impact Analysis) et les DMA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) permettent d'identifier les processus à restaurer en priorité en cas de crise. Pour chaque processus critique, il y a un plan de secours métiers (PSM) qui précise le rôle de tout un chacun au moment d'un sinistre, les moyens disponibles ainsi que les actions immédiates à mener en arrivant sur le site de repli.

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours du premier semestre 2016 obligeant la banque à activer son plan de continuité d'activité.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2016

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca, Maroc

M A Z A R S

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca, Maroc

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 40.221.225 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.712.054 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil
Abdou Souleye DIOP
Associé



BANQUE POPULAIRE

FAITE POUR VOUS